

au sortir de l'estomac. Sa longueur est à peu près 7 fois celle du corps. Deux parties : l'intestin grêle, plus étroit, partant de l'estomac ; à la suite le gros intestin. (Fig., p. 252.)

intestinal, ale, aux. adj. Qui appartient aux intestins.

intimation. sf. Action d'intimer.

intime. adj. 2 g. (l. *intimus*.) Qui est le plus en dedans, le plus essentiel : *nature intime d'une chose*. || Qui est au fond de l'âme : *conviction intime*. || Qui a, ou pour qui l'on a une vive affection : *ami intime*. || S. Personne la plus chère.

intimé, ée. adj. et s. *Jurispr.* Cité en justice. || S. Défendeur en appel.

intimement. adv. D'une manière intime.

intimer. va. Déclarer, signifier avec autorité : *intimer un ordre*. || Appeler en justice.

intimidable. adj. 2 g. Facile à intimider.

intimidant, ante. adj. Qui intimide.

intimidation. sf. Action d'intimider.

intimider. va. Rendre timide, donner de la crainte. || S'INTIMIDER. vpr. Se troubler, avoir peur. || CTR. *Enhardir*.

intimité. sf. Caractère de ce qui est intime. || Liaison intime.

intitulé. sm. (l. *in*, sur ; *titulus*, titre.) Formule en tête d'un acte. || Titre d'un volume.

intituler. va. Donner un titre à un livre, etc. || S'INTITULER. vpr. Se donner un titre.

intolérable. adj. 2 g. Qu'on ne peut tolérer, souffrir. || SYN. *Insupportable*.

intolérablement. adv. D'une manière intolérable.

intolérance. sf. Disposition à ne pas tolérer.

intolérant, ante. adj. et s. Qui manque de tolérance.

intolérantisme. sm. Sentiment de ceux qui n'admettent aucune religion, aucune doctrine politique autre que la leur.

intonation. sf. Action, manière d'entonner, de commencer un chant. || Ton de la voix en parlant : *varier les intonations*.

intoxication. sf. (l. *in*, dans ; *toxicum*, poison.) Introduction d'une substance toxique dans l'organisme, empoisonnement.

intoxiquer. va. Empoisonner, imprégner de substances toxiques.

intrados. sm. Partie intérieure et concave d'une voûte. || CTR. *Extrados*.

intraduisible. adj. 2 g. Qu'on ne peut traduire.

intraitable. adj. 2 g. Rude, qui n'entend pas raison.

intra-muros. loc. adv. [ros.] (m. l.) En dedans des murs, dans l'enceinte d'une ville.

intransigeant, ante. adj. et s. Qui ne transige pas, ne fait aucune concession.

intransitif, ive. adj. Se dit des verbes neutres, qui expriment des actions ne passant point du sujet sur un complément direct.

in-trente-deux. adj. et s. inv. Se dit du format où la feuille d'impression est pliée en 32 feuillets. || Livre ayant ce format. || PL. Des *in-trente-deux* ou *in-32*.

intrepide. adj. 2 g. (l. *in*, priv. ; *trepidus*, tremblant.) Qui ne craint point le péril. || Que rien ne rebute : *solliciteur intrepide*.

intrepidement. adv. D'une manière intrepide.

intrepidité. sf. Fermeté inébranlable dans le péril. || SYN. *Courage, bravoure, vaillance*.

intrigant, ante. adj. et s. Qui se mêle d'intrigues.

intrigue. sf. Machinations secrètes pour faire réussir ou manquer une affaire. || Incidents qui forment le nœud d'une pièce de théâtre. || SYN. *Brigue, cabale*.

intriguer. va. (l. *intricare*, embrouiller.) Causer de l'embarras, du souci : *vos démarches*

m'intriguent. || VN. Faire des intrigues : *intriguer toujours*. || S'INTRIGUER. vpr. S'agiter pour le succès d'une affaire.

intrinsèque. adj. 2 g. (l. *intrinsicus*.) Qui est au dedans d'une chose, qui lui est essentiel. || *Valeur intrinsèque*, celle qu'ont les objets par leur matière même. || CTR. *Extrinsèque*.

intrinsèquement. adv. D'une manière intrinsèque.

introduceur, trice. s. Personne qui introduit.

introductif, ive. adj. Qui sert de début à une procédure.

introduction. sf. Action d'introduire. || Ce qui sert d'entrée, de préparation à une science, à une étude, etc. || Discours préliminaire en tête d'un livre.

introduire. va. (l. *intro*, en dedans ; *ducere*, conduire.) Faire entrer dans un lieu. || Établir, faire adopter : *introduire un usage*. || S'INTRODUIRE. vpr. Pénétrer, être adopté.

introit. sm. [it.] (l. *introire*, entrer.) Prière que le prêtre dit au commencement de la messe, après être monté à l'autel.

intromission. sf. (l. *intro*, au dedans ; *missum*, lancer.) Action par laquelle un corps est introduit ou s'introduit dans un autre.

intronisation. sf. Action d'introniser.

introniser. va. Placer solennellement sur le trône. || Installer un évêque.

introuvable. adj. 2 g. Qu'on ne peut trouver.

intrus, use. adj. et s. (l. *intrusus*, poussé dans.) Qui s'introduit sans droit dans un emploi, dans une société.

intrusion. sf. Action de s'introduire contre le droit ou la forme.

intuitif, ive. adj. Qui tient de l'intuition, qui s'aperçoit immédiatement. || *Vision intuitive*, vue dont jouissent les saints dans le ciel.

intuition. (l. *intueri*, regarder.) *Théol.* Vision intuitive. || *Philos.* Connaissance claire, immédiate de qq. vérité sans l'aide d'une démonstration. || Faculté de comprendre vite, de deviner.

intuitivement. adv. D'une manière intuitive.

intumescence. sf. Action par laquelle une chose, un tissu organique s'enfle.

intumescant, ente. adj. Qui se gonfle.

intussusception. sf. (l. *intus*, dedans ; *euscipere*, prendre.) Introduction d'un suc, d'une matière quelconque dans les corps organisés. || CTR. *Juxtaposition*.

inule. sf. (l. *inula*.) Genre de plantes de la fam. des composées ; la plus connue est l'aunée.

inuline. sf. Sorte d'amidon, extrait de la racine de l'aunée.

inusable. adj. 2 g. Qu'on ne peut user.

inusité, ée. adj. Qui n'est point usité. || SYN. *Insolite*.

inutile. adj. 2 g. Qui ne sert à rien ; qu'on ne peut employer efficacement.

inutilement. adv. Sans utilité. || SYN. *Vainement*.

inutilisé, ée. adj. Qui n'est pas utilisé.

inutilité. sf. Caractère de ce qui est inutile. || PL. Choses inutiles, superflues.

in utroque jure. loc. l. En l'un et l'autre droit (droit civil et droit canon).

invaincu, ue. adj. Qui n'a jamais été vaincu.

invalidation. sf. Action d'invalider.

invalidé. adj. 2 g. Infirmes qui ne peut travailler ni gagner sa vie. || Fig. Se dit d'un acte qui n'est pas conforme aux conditions de la loi. || SM. Soldat hors de service par ses infirmités. || *Les Invalides* ou *Hôtel des Invalides*, hôpital fondé à Paris (1674) par Louis XIV pour les soldats âgés ou infirmes. (Fig., p. 206.)